



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAULIEU

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à dix-huit heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Martine Mazilly, Maire de SAULIEU.

Étaient présents : Martine Mazilly, Hervé Louis, Jean-Paul Thiveyrat, Jérôme Viguié, Vincent Garnier, Marie-Claire Genotte, Eric Rousseau, Adeline Masson, Christian Lambert, Myriam Robinet, Pierre Loison, Sandrine Devry.

Ont donné pouvoir : Ophélie Gauthier à Eric Rousseau, Elodie Mazilly à Marie-Claire Genotte, Alice Detalminil à Martine Mazilly, Gérard Besancenet à Jérôme Viguié, Olivier Thiebaut à Vincent Garnier, Emmanuelle Rose à Pierre Loison, Marie-Claude Overney à Hervé Louis.

M. Jérôme Viguié a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Vote des taux de la fiscalité 2024
3. Approbation des comptes de gestion 2023
4. Approbation des comptes administratifs 2023 budget principal et budget annexe
5. Affectation des résultats 2023 sur budget 2024 (Budget Principal et Budget annexe)
6. Vote des budgets primitifs 2024 (Budget Principal et Budget annexe)
7. Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour le versement d'une aide financière pour les travaux de restauration de la Fontaine Caristie
8. Modification des tarifs de restauration scolaire à l'école maternelle
9. Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2- Vote des taux de la fiscalité 2024

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux de la fiscalité 2024 compte-tenu du montant nécessaire à l'équilibre du budget 2024.

La commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Elle percevra le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB).

En remplacement de la Taxe d'Habitation Résidence Principale (THRP), les communes percevront la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux de la fiscalité 2024 compte tenu du montant nécessaire à l'équilibre du budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

- **Fixe** le taux des contributions directes locales comme suit :

Intitulé		Taux 2023	Taux 2024
Taxe sur le foncier bâti	TFPB	42.08 %	42.08 %
Taxe sur le foncier non bâti	TFNB	41.87 %	41.87 %
Taxe d'habitation résidence secondaire		15.85 %	15.85 %

3-Approbation des comptes de gestion 2023

Le conseil est appelé à se prononcer sur les comptes de gestion 2023 du receveur municipal qui se soldent par les mêmes excédents ou déficits que ceux des comptes administratifs 2023.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes des gestion du budget principal et du budget annexe Lotissement Saint-Félix, dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe Lotissement Saint Félix ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe Lotissement St Félix comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : Vote avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT FELIX : Vote avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

4-Approbation des comptes administratifs 2023 budget principal et budget annexe

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Madame Martine MAZILLY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la commune de SAULIEU poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal doit voter les comptes administratifs 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, vote les comptes administratifs de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

BUDGET PRINCIPAL

Chap.	Fonctionnement	CA 2023
011	Charges à caractère général	884 841,29
012	Charges de personnel	1 598 154,36
014	Atténuation de produits	84 118,00
65	Charges de gestion courante	260 609,08
Total des dépenses de gestion courante		2 827 722,73
66	Charges financières	27 525,51
67	Charges exceptionnelles	73 608,18
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 928 856,42
042	opérations d'ordre entre sections	96 691,16
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		96 691,16
D002	report déficit de fonctionnement	0
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		3 025 547,58
70	produits des services	197 983,94
73	Impôts et taxes	644 310,01
731	fiscalité locale	1 446 726,37
74	Dotations et participations	1 154 766,18
75	autres produits de gestion courante	38 907,04
Total des recettes de gestion courante		3 482 693,54
76	produits financiers	34,45
77	produits exceptionnels	46 895,51
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 529 623,50
042	opérations d'ordre entre sections	82845,53
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		82 845,53
R002	report excédent de fonctionnement	995 152,80
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		4 607 621,83

Chap.	Investissement	CA 2023
20	immobilisations corporelles	128 573,00
204	subventions d'équipement versées	62 233,66
21	immobilisations incorporelles	681 071,56
23	immobilisations corporelles en cours	59 184,42
Total des opérations d'équipement		931 062,64
10	dotations, fonds et réserves	121 850,00
16	emprunts et dettes assimilées hors 165	227 915,92
165	dépôt et cautionnements reçus	400,00
27	autres immobilisations financières	60 000,00
Total des dépenses financières		410 165,92
45..1	opérations pour compte de tiers	0

Total des dépenses réelles d'investissement		1 341 228,56
040	opérations d'ordre entre sections	82 845,53
Total des dépenses d'ordre d'investissement		82 845,53
D001	solde d'exécution cumulé	70 430,03
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		1 494 504,12
13	subventions d'investissement sauf 138	441 254,25
Total des recettes d'équipement		441 254,25
10	dotations, fonds divers et réserves hors 1068	95 913,42
165	dépôt et cautionnements reçus	500,00
Total des recettes financières		96 413,42
45..2	opérations pour compte de tiers	0
Total des recettes réelles d'investissement		537 667,67
021	virement de la section de fonctionnement	0,00
040	opérations d'ordre entre sections	96 691,16
Total des recettes d'ordre d'investissement		96 691,16
R001	solde d'exécution cumulé	0
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		634 358,83

Recettes d'investissement	634 358,83
Dépenses d'investissement	1 494 504,12
Résultats d'investissement	-860 145,29
Recettes de fonctionnement	4 607 621,83
Dépenses de fonctionnement	3 025 547,58
Résultats de fonctionnement	1 582 074,25
Recettes toutes sections	5 241 980,66
Dépenses toutes sections	4 520 051,70
Résultats toutes sections	721 928,96

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-FELIX

Chap/Art.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023
70	PRODUITS DES SERVICES	0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES		0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	47 536,58
7133	Variations en cours de production	47 536,58
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		47 536,58
Chap/Art.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 137,40
6045	études et prestations de services	28 137,40
TOTAL OPERATIONS REELLES		28 137,40
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 399,18
7133	Variation des en-cours de production de biens	19 399,18
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		19 399,18
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		47 536,58
Chap/	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 536,58
3351	opérations d'ordre de transfert entre sections	47 536,58
001	SOLDE D EXECUTION CUMULE	19 399,18
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		66 935,76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		66 935,76
Chap/Art.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023
Chap 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	60 000,00
168741	avance remboursable du budget principal	60 000,00
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 399,18
3351	TERRAINS	19 399,18

002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
001	SOLDE D EXECUTION CUMULE	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		19 399,18
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		79 399,18

Fonctionnement	
Recettes	47 536,58
Dépenses	47 536,58
	0,00

Investissement	
Recettes	79 399,18
Dépenses	66 935,76
	12 463,42

Résultat toutes sections	
Recettes	126 935,76
Dépenses	114 472,34
	12 463,42

Le Maire, invitée à quitter la salle, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal vote les comptes administratifs 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : Vote avec 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT FELIX : Vote avec 17 voix POUR

5-Affectation des résultats 2023 sur budget 2024 (Budget Principal et Budget annexe)

Avant de voter le budget primitif 2024, il y a lieu d'affecter pour chaque budget, principal et annexes les excédents ou les déficits du compte administratif de l'exercice précédent.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Vu la présentation des résultats du compte administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote l'affectation de l'excédent ou du déficit de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Budget principal : vote avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

Budget annexe Lotissement Saint-Félix : vote avec 19 voix POUR

BUDGET PRINCIPAL

A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	-860 145,29 €
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	1 582 074,25 €
TOTAUX A + B	721 928,96 €
Total des restes à réaliser en dépenses	2 165 150,00 €
Total des restes à réaliser en recettes	1 164 149,00 €
TOTAUX C RAR	-1 001 001,00 €

Affectation au compte 001 Dépenses d'Investissement -860 145,29 € (résultat d'investissement A)

Affectation au compte 1068 Recettes d'Investissement -1 861 146,29 € (résultat d'investissement A + C RAR)

Affectation au compte 002 Recettes de fonctionnement 0,00 € (Totaux A + B + C RAR)

FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses 2023	3 025 547,58 €	1 494 504,12 €
Recettes 2023	4 607 621,83 €	634 358,83 €
Résultats de clôture 2023	1 582 074,25 €	-860 145,29 €

BUDGET lotissement Saint Félix

A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	12 463,42 €
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
TOTAUX A + B	12 463,42 €
Total des restes à réaliser en dépenses	- €
Total des restes à réaliser en recettes	- €
TOTAUX C RAR	0,00 €

Affectation au compte 001 Recettes d'Investissement 12 463,42 € (résultat d'investissement A)

Affectation au compte 1068 Recettes d'Investissement 0,00 € (résultat d'investissement A + C RAR)

Affectation au compte 002 Recettes de fonctionnement 0,00 € (Totaux A + B + C RAR)

FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses 2023	47 536,58 €	66 935,76 €
Recettes 2023	47 536,58 €	79 399,18 €
Résultats de clôture 2023	0,00 €	12 463,42 €

6- Vote des budgets primitifs 2024 (Budget Principal et Budget annexe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** les budgets primitifs de l'exercice 2024 arrêtés aux chiffres ci-après :

	BUDGET PRINCIPAL		
	CA 2023	RAR 2023	Prévisions 2024
Recettes d'investissement	634 358.83	1 164 149.00	4 206 458.85
Dépenses d'investissement	1 494 504.12	2 165 150.00	4 206 458.00
Résultats d'investissement	- 860 145.29	- 1 001 001.00	0.00

Recettes de fonctionnement	4 607 621.83	0.00	3 293 175.60
Dépenses de fonctionnement	3 025 547.58	0.00	3 293 175.60
Résultats de fonctionnement	1 582 074.25	0.00	0.00

Recettes toutes sections	5 241 980.66	1 164 149.00	7 499 634.45
Dépenses toutes sections	4 520 051.70	2 165 150.00	7 499 634.45

BUDGET PRINCIPAL : Vote avec POUR, 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-FELIX			
	CA 2023	RAR 2023	Prévisions 2024
Recettes d'investissement	79 399.18	0.00	24 400.00
Dépenses d'investissement	66 935.76	0.00	24 400.00
Résultats d'investissement	12 463.42	0.00	0.00
Recettes de fonctionnement	47 536.58	0.00	24 400.00
Dépenses de fonctionnement	47 536.58	0.00	24 400.00
Résultats de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
Recettes toutes sections	126 935.76	0.00	48 800.00
Dépenses toutes sections	114 472.34	0.00	48 800.00

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-FELIX : Vote avec 19 voix POUR

7- Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour le versement d'une aide financière pour les travaux de restauration de la Fontaine Caristie

Dans le cadre des travaux de restauration de la fontaine Caristie, la Fondation du Patrimoine s'engage à verser une aide financière correspondant à 20 % du montant des dons réellement collectés. Cette aide ne dépassera pas 1 600 € correspondant à 20 % de l'objectif de collecte de 8 000 €.

Il convient d'établir une convention de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de financement avec la Fondation du patrimoine pour le versement d'une aide financière correspondant à 20 % de l'objectif de collecte de 8 000 €. Si cet objectif de collecte n'est pas atteint, le montant de l'aide financière sera calculé au prorata du montant des dons réellement collectés.
- **Autorise** le Maire à signer la convention, ses éventuels avenants et tout acte afférent à l'exécution de cette décision.

8- Modification des tarifs de restauration scolaire à l'école maternelle

Vu la délibération n° 4-2024 du 16 janvier 2024 modifiant les tarifs, les horaires et le règlement intérieur de l'accueil périscolaire,

Vu la nouvelle organisation du service de restauration scolaire à l'école maternelle, il convient de modifier le tableau des tarifs de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Applique** la tarification du service périscolaire ci-dessus proposé

	Taux d'effort	QF CAF Plancher obligatoire	QF CAF Plafond obligatoire
Tarif forfaitaire	0,190 %	650	1500
Temps méridien : accueil restauration scolaire élémentaire		5,14 €	6,75 €
Temps méridien : accueil restauration scolaire maternelle		4,14 €	5,75 €
Tarif forfaitaire	0,220 %	650	1500
Temps méridien : accueil sans fourniture de repas par la cantine scolaire élémentaire et maternelle		1,43 €	3,30 €
Tarif forfaitaire	0,135 %	650	1500
Accueil matin élémentaire		0,88 €	2,03 €
Accueil matin maternelle		0,44 €	1,01 €
Tarif forfaitaire	0,220 %	650	1500
Accueil soir élémentaire		1,43 €	3,30 €

- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette délibération.

Séance levée à 20h33